



Commission économique pour l'Europe**Groupe de travail permanent sur le vieillissement****Quinzième réunion**

Genève, 21 et 22 novembre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la quinzième réunion****Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira
le lundi 21 novembre 2022, à 10 heures*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Présentation et examen des résultats de la Conférence ministérielle de la Commission économique pour l'Europe sur le vieillissement, qui s'est tenue à Rome en juin 2022 :
 - a) Idées maîtresses issues des débats d'experts et des tables rondes ministérielles ;
 - b) Résultats du Forum des chercheurs et de la société civile.
4. Clôture du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de la Stratégie régionale d'exécution :
 - a) Acquis des pays ;
 - b) Volet mondial du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, pendant la soixante et unième session de la Commission du développement social (2023) et d'autres manifestations mondiales.
5. Nouvelles initiatives ou initiatives déjà engagées dans le domaine du vieillissement aux niveaux national et international, collaboration interinstitutions et suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

* Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne en suivant la procédure décrite sur la page du site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) consacrée à la quinzième réunion du Groupe de travail permanent sur le vieillissement (<https://unece.org/population/events/fifteenth-meeting-standing-working-group-ageing>).



6. Exécution du programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement en 2022 et résultats attendus en 2023 :
 - a) Coopération internationale, échange de données d'expérience et réflexion sur les mesures à prendre :
 - i) Séminaires d'orientation sur le vieillissement ;
 - ii) Notes d'orientation.
 - b) Lignes directrices et recommandations, services consultatifs et renforcement des capacités :
 - i) Plans d'action pour la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement ;
 - ii) Développement des capacités nécessaires à la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement.
 - c) Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et renforcement des bases factuelles de l'élaboration des politiques.
7. Examen initial du programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement pour le cinquième cycle d'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2023-2027) :
 - a) Actualiser la Stratégie régionale d'exécution et étudier la possibilité d'actualiser le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ;
 - b) Domaines d'action – atteindre les objectifs définis dans la Déclaration ministérielle de Rome, adoptée en 2022 ;
 - c) Éléments nouveaux et éléments reconduits dans le programme de travail.
8. Programme de travail pour 2023 et recommandations concernant les éléments clefs du programme de travail pour 2024.
9. Financement du programme de travail.
10. Questions diverses, résumé et conclusions de la réunion.

II. Annotations

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : *Ordre du jour provisoire annoté de la quinzième réunion du Groupe de travail permanent sur le vieillissement* (ECE/WG.1/2022/1).

1. L'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document a été établi sur la base de l'avant-projet approuvé par le Bureau du Groupe de travail permanent sur le vieillissement à sa session de septembre, à l'issue de sa quatorzième réunion. Les participants seront invités à l'adopter.

2. Élection du Bureau

2. Conformément au mandat du Groupe de travail permanent sur le vieillissement, le Bureau est élu pour une période de deux ans et ses membres ont la possibilité d'être réélus. À la quinzième réunion du Groupe de travail permanent, un nouveau bureau sera élu. Comme suite à l'appel à candidatures, les États membres sont invités à présenter leurs candidats au secrétariat avant la réunion.

3. Présentation et examen des résultats de la Conférence ministérielle de la Commission économique pour l'Europe sur le vieillissement, qui s'est tenue à Rome en juin 2022

Document(s) : *Rapport de la Conférence ministérielle sur le vieillissement « Un monde viable à tout âge : conjuguer nos forces pour la solidarité et l'égalité des chances tout au long de la vie »* (ECE/AC.30/2022/2), *Actes de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement de 2022* (ECE/WG.1/41), *Rapport du Forum des chercheurs et de la société civile*, et *Rapport sur la quatorzième réunion du Bureau du Groupe de travail permanent sur le vieillissement* (ECE/WG.1/2022/3).

3. Le représentant de l'Italie exposera brièvement les points clefs de la Conférence ministérielle et rendra compte de l'adoption de la Déclaration ministérielle de Rome. Les coordonnateurs du Groupe de rédaction seront invités à expliquer comment la Déclaration ministérielle a été élaborée et négociée.

a) Idées maîtresses issues des débats d'experts et des tables rondes ministérielles

4. La présidence fera la synthèse des idées maîtresses issues des débats d'experts et des tables rondes ministérielles. Le Groupe de travail permanent sur le vieillissement sera invité à commenter les principales conclusions et propositions formulées lors de la Conférence.

b) Résultats du Forum des chercheurs et de la société civile

5. Les coordonnateurs du Forum des chercheurs et de la société civile feront un bref compte rendu de cette manifestation et des principaux résultats des débats. Ils présenteront la déclaration commune qui a été adoptée et les activités de suivi qui pourront en découler. Le Groupe de travail permanent sera invité à commenter les informations reçues.

4. Clôture du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de la Stratégie régionale d'exécution

Document(s) : *Rapport de synthèse sur la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région de la CEE pour la période 2017-2022 ; Rapport sur les vingt années de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de la Stratégie régionale d'exécution* (ECE/WG.1/40).

a) Acquis des pays

6. Les membres du Groupe de travail permanent seront invités à exposer comment leurs pays ont vécu l'élaboration des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, dans le cadre du quatrième cycle d'examen et d'évaluation, et quels enseignements ils en ont tirés.

b) Volet mondial du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, pendant la soixante et unième session de la Commission du développement social (2023) et d'autres manifestations mondiales

7. Le secrétariat informera le Groupe de travail permanent de la contribution de la CEE au rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, en vue de la soixante et unième session de la Commission du développement social qui se tiendra en février 2023.

8. La présidence présentera les possibilités qui s'offrent aux États membres de la CEE désireux de participer au volet mondial du quatrième cycle d'examen et d'évaluation pendant la soixante et unième session de la Commission du développement social (participation à des débats de haut niveau, organisation d'une manifestation parallèle, autres).

9. Le secrétariat fera part des points inscrits à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de la Commission de la population et du développement, en avril 2023.

5. Nouvelles initiatives ou initiatives déjà engagées dans le domaine du vieillissement aux niveaux national et international, collaboration interinstitutions et suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030

10. Les membres du Groupe de travail permanent seront invités à informer les autres participants des principales manifestations concernant le vieillissement que leurs pays ont organisées en 2022.

11. Les participants seront informés des résultats de la douzième session du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, qui était consacrée au renforcement de la protection des droits humains des personnes âgées.

12. Des représentants d'organisations internationales (dont l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour la population) rendront compte des initiatives et projets récents dans le domaine du vieillissement.

13. Le secrétariat informera le Groupe de travail permanent des activités de collaboration interinstitutions poursuivies dans le cadre du Programme conjoint sur le vieillissement et menées à l'appui de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé.

14. Le secrétariat rendra compte des préparatifs du Forum régional pour le développement durable et invitera le Groupe de travail permanent à réfléchir aux contributions qu'il pourrait y apporter. Les exposés seront suivis d'un débat.

6. Exécution du programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement en 2022 et résultats attendus en 2023

Document(s) : *Mise en œuvre du programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement en 2022* (ECE/WG.1/2022/4)

15. Le secrétariat présentera les éléments du programme de travail mis en œuvre en 2022 et les activités prévues pour 2023. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du Groupe de travail permanent seront invités à adopter le rapport sur la mise en œuvre du programme de travail en 2022.

a) Coopération internationale, échange de données d'expérience et réflexion sur les mesures à prendre

i) Séminaires d'orientation sur le vieillissement

16. Les membres du Groupe de travail permanent seront informés de la tenue d'un séminaire d'orientation, consacré à la qualité de la prise en charge à long terme, qui aura lieu le 23 novembre 2022. Le secrétariat donnera des précisions sur l'évolution des séminaires d'orientation qui, à partir de 2023, prendraient la forme de débats interactifs et approfondis et feraient partie intégrante des réunions annuelles. Le Groupe de travail permanent décidera du thème qui sera examiné au cours du premier de ces débats approfondis, en 2023, en fonction des résultats de l'enquête menée auprès de ses membres.

ii) Notes d'orientation

Document(s) : *Policy Brief No. 27 on Mainstreaming Ageing – Revisited.*

17. Le secrétariat rendra compte de la note d'orientation n° 27, publiée en février 2022, et présentera les grandes lignes de la note d'orientation n° 28, qui a le même thème que la Conférence ministérielle de 2022, à savoir « Un monde viable à tout âge : conjuguer nos

forces pour la solidarité et l'égalité des chances tout au long de la vie ». Les participants seront invités à faire part de leurs observations sur les documents présentés et à proposer des thèmes pour les notes d'orientation ultérieures.

b) Lignes directrices et recommandations, services consultatifs et renforcement des capacités

Document(s) : *Cours de formation en ligne sur la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement, Rapport d'évaluation décennale de la mise en œuvre du Plan d'action pour la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement en République de Moldova.*

i) Plans d'action pour la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement

18. Le secrétariat présentera les principales conclusions et recommandations formulées dans le rapport d'évaluation décennale de la mise en œuvre du Plan d'action pour la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement en République de Moldova. Le représentant de la République de Moldova sera invité à commenter l'évaluation et à présenter les mesures adoptées ou prévues au niveau national dans le domaine du vieillissement.

ii) Développement des capacités nécessaires à la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement

19. Le secrétariat rendra brièvement compte des ateliers de formation qui ont été organisés en République de Moldova dans le but d'apprendre aux fonctionnaires nationaux et locaux à mieux tenir compte des questions relatives au vieillissement. Les membres du Groupe de travail permanent seront invités à présenter les formations, ateliers et séminaires organisés sur le sujet en 2022.

20. Le secrétariat indiquera où en est l'élaboration du cours de formation en ligne interactif visant à rendre effectives les lignes directrices pour la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement. La présentation sera suivie d'un débat sur les modalités de diffusion du cours de formation en ligne – par exemple, traduction dans les langues nationales et utilisation à titre d'introduction aux formations en présentiel organisées au niveau des pays.

21. Le secrétariat invitera les États membres à manifester leur intérêt s'ils souhaitent participer à des activités de formation et de renforcement des capacités prévues dans le programme de travail pour 2023 ou en organiser. En outre, les membres du Groupe de travail permanent seront invités à proposer ou à envisager d'autres domaines de renforcement des capacités et à faire connaître les activités prévues dans leurs pays.

c) Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et renforcement des bases factuelles de l'élaboration des politiques

22. Le secrétariat informera le Groupe de travail permanent des activités de suivi menées dans le cadre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, et présentera des outils permettant d'asseoir l'élaboration des politiques sur des bases factuelles. Les participants seront invités à faire le point sur les travaux réalisés en 2022 pour le calcul de l'indice du vieillissement actif.

23. Le secrétariat rendra compte des faits nouveaux concernant le Programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations. Il y aura ensuite un débat sur l'utilisation des données issues de ce programme pour l'élaboration des politiques dans la région. Les représentants des États membres ayant réalisé récemment des enquêtes sur la situation des hommes et des femmes au fil des générations seront invités à faire part de leurs observations.

7. Examen initial du programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement pour le cinquième cycle d'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2023-2027)

Document(s) : *Rapport de la Conférence ministérielle sur le vieillissement « Un monde viable à tout âge : conjuguer nos forces pour la solidarité et l'égalité des chances tout au long de la vie »* (ECE/AC.30/2022/2) ; *Actes de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement de 2022* (ECE/WG.1/41).

24. La présidence entamera l'examen du programme de travail du Groupe de travail permanent pour le cinquième cycle d'exécution de la Stratégie nationale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2023-2027). Le Groupe de travail permanent sera invité à se prononcer sur les modalités d'élaboration du projet de programme de travail. Le projet de programme de travail devra être soumis pour examen à la quinzième réunion du Bureau (premier trimestre de 2023).

a) Actualiser la Stratégie régionale d'exécution et étudier la possibilité d'actualiser le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

25. La présidence rappellera la mission confiée au Groupe de travail permanent dans la Déclaration ministérielle de Rome (par. 47), à savoir actualiser la Stratégie régionale d'exécution et étudier la possibilité de mettre également à jour le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement afin d'adapter, au regard de l'âge, les mesures prises en réaction à l'évolution de la situation économique et sociale et au passage au numérique ainsi qu'aux nouveaux problèmes qui en découlent, et élaborer de nouveaux instruments à l'appui. La présidence invitera le Groupe de travail permanent à débattre de la manière de mener à bien cette mission.

b) Domaines d'action – atteindre les objectifs définis dans la Déclaration ministérielle de Rome, adoptée en 2022

26. La présidence rappellera les trois principaux objectifs définis dans la Déclaration ministérielle de Rome, adoptée en 2022, et invitera le Groupe de travail permanent à décider des domaines d'action qui pourraient figurer dans son programme de travail. Le nouveau programme de travail devra être élaboré en fonction du mandat établi en 2022 par la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement.

27. Le Groupe de travail permanent sera invité à débattre en petits groupes des questions prioritaires pour le cinquième cycle d'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. L'objectif sera de décider des éléments à faire figurer dans le programme de travail. Le responsable ou rapporteur de chaque groupe présentera ensuite, en plénière, un résumé des débats.

c) Éléments nouveaux et éléments reconduits dans le programme de travail

28. Le Groupe de travail permanent sera invité à apprécier en petits groupes l'importance et la faisabilité des différents éléments du futur programme de travail. Il devra proposer de nouveaux éléments ou supprimer certains des éléments actuels afin de mieux répondre aux objectifs du nouveau programme de travail. Le responsable ou rapporteur de chaque groupe présentera ensuite, en plénière, un résumé des débats.

8. Programme de travail pour 2023 et recommandations concernant les éléments clés du programme de travail pour 2024

Document(s) : *Projet de programme de travail de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023* (ECE/WG.1/2022/5) ; *Aperçu des éléments clés du programme de travail de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024* (ECE/WG.1/2022/INF).

29. En décembre 2017, l'Assemblée générale a approuvé le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels, à compter de 2020 (résolution 72/266). Le projet de programme de travail pour 2023 est établi selon la structure annuelle appliquée depuis 2020 et les modifications prévues dans les résolutions 74/251, 75/243 et 76/245 de l'Assemblée générale. Il est fondé sur le projet de budget-programme de la CEE pour 2023 (A/77/6 (Sect. 20)), qui a été examiné par le Comité exécutif en décembre 2021 et soumis à l'examen de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session.

30. Le Groupe de travail permanent sera invité à adopter le projet de programme de travail de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 et à le recommander au Comité exécutif pour approbation.

31. À sa 115^e réunion (mars 2021), le Comité exécutif a adopté un document portant sur l'examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la Commission (document 2021/8). Conformément à la procédure d'examen séquentiel, à sa réunion tenue en septembre 2022, le Bureau du Groupe de travail permanent a examiné la proposition concernant les éléments clefs du programme de travail de la composante Population pour 2024. Le Groupe de travail permanent sera invité à examiner l'aperçu des éléments clefs du programme de travail de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024 et à formuler, au besoin, des recommandations sur ces éléments. Il sera tenu compte, dans le projet de plan-programme de la composante Population pour 2024 des recommandations approuvées par le Groupe de travail permanent et figurant dans ses décisions.

9. Financement du programme de travail

32. Le secrétariat rendra compte de l'état actuel du financement du programme de travail du Groupe de travail permanent, y compris de l'affectation budgétaire des dons récents. Il rendra aussi compte des préparatifs de la prochaine phase du Fonds consacré au vieillissement. Les membres du Groupe de travail permanent seront invités à annoncer des contributions, à examiner les possibilités de financement et à repérer les domaines qui nécessitent une contribution supplémentaire.

10. Questions diverses, résumé et conclusions de la réunion

33. Les membres du Groupe de travail permanent qui souhaitent débattre d'autres questions au titre de ce point de l'ordre de jour sont invités à en informer le secrétariat avant la réunion.

34. Avec le concours du secrétariat, la présidence fera la synthèse des décisions prises au cours de la réunion annuelle du Groupe de travail permanent sur le vieillissement.